



25-27, Bd. Du Midi 1000 Bruxelles Tél. 02 513 08 88
www.vivant.org E-mail : info@vivant.org

LE PROGRAMME DE VIVANT 2003

Cher ami lecteur,

Vivant entend présenter sa vision de l'avenir dans son programme
Dans cette vision, **le passage d'une société industrielle vers une société de services** se trouve au premier plan avec, comme préoccupation majeure, la lutte contre le chômage qui ne fait qu'augmenter, tout en conservant la sécurité sociale pour nous et pour nos enfants.

Comme les formules classiques, qu'elles émanent de la gauche ou de la droite, n'offrent pas de solution satisfaisante aux problèmes socio-économiques de notre époque, Vivant a développé un programme socio-économique alternatif.

L'introduction d'un revenu de base pour tous et d'un financement repensé, orienté vers l'avenir de la sécurité sociale, se trouvent au centre de ce programme.

Les idées préconisées par Vivant ont été étudiées dans des groupes de travail qui se sont notamment penchés sur l'impact de celles-ci sur les différentes couches de la population et leur viabilité financière. D'ailleurs, Vivant est probablement le seul parti qui établit le budget de ses propositions et en calcule les conséquences sur le budget de l'Etat.

Vivant préconise également une démocratie directe, dans laquelle la population peut s'exprimer directement sur des questions importantes de gestion de l'Etat, indépendamment de toute tendance politique.

Vivant lutte aussi pour une plus grande liberté individuelle, un plus grand respect de l'environnement et un fonctionnement plus efficace des organes de l'Etat.

Selon Vivant, le gouvernement doit exercer un rôle d'assistance et de service, à la disposition du citoyen.

Vivant ne prétend pas avoir une solution à tous les problèmes.
Vivant veut donner des lignes de conduite et préconiser des idées susceptibles d'améliorer la qualité de vie du plus grand nombre.

Roland DUCHATELET
(fondateur et président de Vivant)

LA PHILOSOPHIE DE VIVANT

Si le programme de Vivant est un élément du mouvement, la philosophie sous-jacente à ce programme en est très certainement un autre. Cette philosophie sert en effet de fondement au programme et justifie l'initiative "Vivant".

Son principe premier est le suivant : **dans l'Etat ou la société, l'homme et son environnement écologique doivent être au centre de toute initiative.** L'organisation de la société est au service du citoyen et non pas le contraire. L'épanouissement des hommes et des femmes au sein de la société est une priorité absolue. La société doit tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il va cependant de soi que **chacun garde la responsabilité de sa vie et de son bonheur.**

L'homme n'est pas un objet, il ne se limite pas à sa seule fonction de consommateur ou de travailleur. Les hommes et les femmes sont des êtres humains qui méritent le respect en toute circonstance et **sont souverains dans la mesure où ils le souhaitent et en ont la faculté.** Ce sont des acteurs sociaux. Ils sont capables de créativité, dans la limite de leurs possibilités humaines, et peuvent donc participer à l'élaboration de conditions optimales de vie et de société.

Le système économique et les organismes financiers ne sont pas un but en soi. Ce ne sont pas non plus des "valeurs supérieures". Ils sont au service de l'homme. Ils ne sont pas au-dessus des lois ou de l'Etat. L'Etat, c'est-à-dire nous tous, est organisé collectivement et démocratiquement dans le but de rendre notre société viable, durable et agréable.

Les instances supérieures, la politique, les organes de gestion, l'économie, la justice, les fonctionnaires, les ministres... sont des moyens qui permettent aux habitants d'un pays de cohabiter et d'avoir l'impression de vivre en communauté.

Vivant milite pour une justice sociale et lutte contre toute violation physique, morale ou environnementale.

Vivant veut que tous les habitants d'un pays se sentent en sécurité, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'en cas d'éventuels problèmes. Dans l'optique de Vivant, la mission de la société est d'éliminer la peur, le désespoir, la misère et l'exclusion par **la prévention, l'information et l'instruction.** De là, notamment, le témoignage d'adhésion de Vivant lors du 50^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme.

VIVANT DANS LE PAYSAGE POLITIQUE ACTUEL

Vivant n'est pas simplement un parti politique, c'est un mouvement de société. Mais il lui semble cependant indispensable de participer aux élections pour attirer l'attention sur ses conceptions. Vivant se présente donc comme un nouveau mouvement qui revendique la liberté de pensée, indépendamment de tout courant politique. Selon Vivant, la "démocratie représentative", dans laquelle des représentants sont choisis, à intervalles réguliers, pour siéger dans un parlement ou un conseil communal, ne répond pas suffisamment aux aspirations démocratiques de notre époque. Le système purement représentatif correspondait à l'idéal démocratique d'il y a 200 ans. Autrefois, la

plupart des citoyens s'identifiaient à une seule famille politique. Aujourd'hui, la plupart des personnes qui s'intéressent à la politique ont des conceptions divergentes qui ne sont pas reprises en bloc par un parti déterminé. Aux élections, elles n'arrivent pas toujours à exprimer leurs opinions par un vote unique.

Vivant préconise donc l'introduction de l'initiative législative du citoyen et du référendum ayant force de loi. Cette forme de "démocratie directe" crée un forum d'idées politiques que l'on retrouve à la base de toutes les innovations importantes. La démocratie directe est un instrument indépendant de tout parti ou programme de parti et doit être employée avec prudence et rigueur avec la collaboration efficiente des moyens de communication afin d'informer le mieux possible des enjeux et permettre aux citoyens de voter en connaissance de cause.

Vivant constate également qu'à notre époque, l'opposition traditionnelle entre la gauche et la droite n'est plus crédible. Le capitalisme et le communisme ont démontré leur impuissance dans des domaines primordiaux. Le capitalisme pur a connu sa « *Bérézina* » en 1929, avec le crash de Wall Street, et a chuté, faute d'arbitrage de l'Etat.

Le communisme, dont la déroute se situe en 1989 avec la chute du mur de Berlin, est mort étouffé à cause d'une ingérence abusive de l'Etat. Une économie se basant sur le libre marché et la libre entreprise, chapeauté par l'Etat, comme nous l'avons connu en Belgique après la Seconde Guerre Mondiale, est positive. Mais le problème actuel en Europe occidentale est triple:

- l'Etat accentue son intervention avec pour conséquence que, chaque année, environ la moitié du bien-être produit passe dans ses mains.
- notre système s'est développé en une période de forte croissance industrielle, grande consommatrice de main-d'œuvre et n'est plus adapté à la société de services actuelle qui demande de la mobilité, de la flexibilité et aussi du capital.
- l'économie entre dans une ère de globalisation et de mondialisation

Pour ces raisons, Vivant a développé un nouveau modèle socio-économique qui tient compte de ce passage d'une société industrielle à une société de services. Ce modèle nous permet de sortir du piège du chômage que nous connaissons actuellement et de conserver la sécurité sociale pour nos enfants.

Les idées majeures de Vivant sont l'introduction d'un revenu de base pour tous, la suppression de la majeure partie des impôts sur le travail et l'introduction d'un financement alternatif de la sécurité sociale par un impôt de consommation repensé (mais sans augmentation des prix à la consommation).

Et tout cela est réalisable d'un point de vue financier.

LE CREDO DE VIVANT

Plus de liberté d'entreprendre que les libéraux !
Plus de sécurité sociale que les socialistes !

Les "lumières", le libéralisme et la Révolution française nous ont fait goûter à la liberté. Nous ne voulons pas retourner à l'époque pré-industrielle.

Le socialisme nous a fait comprendre l'importance d'une justice sociale pour tous. La liberté et la sécurité sociale sont des valeurs sûres, des acquis dont nous ne voulons plus nous passer.

Le 21^e siècle pose un nouveau défi. Les anciens courants disposent-ils d'une vision politique et d'une philosophie adaptées à ce nouveau siècle ?

Cette vision se trouve dans le programme de Vivant, un programme articulé autour de l'individu, un programme indispensable pour renforcer les acquis et continuer à évoluer vers de nouvelles voies...

Bref, un programme **humaniste, démocratique, progressiste pour l'Europe de demain.**

*La politique, c'est l'art de vivre ensemble,
c'est rendre disponible ce qui est nécessaire pour le plus grand nombre.*

La politique peut-elle dans ce cas apporter plus de bonheur, plus de bonheur pour tous ?

Le bonheur personnel, ce n'est pas la politique qui s'en chargera, chacun en garde la responsabilité. Mais pour arriver à ce bonheur, il faut disposer d'opportunités et de moyens suffisants. Et ces opportunités, Vivant veut les multiplier.

Chez Vivant, nous voulons que tout le monde se sente à la fois libre et libéré. Nous voulons que notre espace vital ne soit pas limité par des lois et des règlements compliqués et hermétiques. Nous voulons que la sécurité sociale soit une véritable sécurité, applicable à tous.

Tout cela nous rendra-t-il plus heureux ?

Dans tous les cas, Vivant veut créer les conditions pour satisfaire les besoins primaires favorables à l'épanouissement personnel. Et ça, c'est effectivement du domaine de la politique.

Si par voie démocratique, on attribue à l'Etat le rôle de redistribuer les richesses AUTREMENT, en garantissant à chacun un REVENU DE BASE INCONDITIONNEL, il y a grande chance que nos pays ainsi que les pays en voie de développement puissent développer prioritairement des politiques visant à satisfaire les besoins de leurs populations, à savoir :

LES BESOINS MATERIELS tels que

- se nourrir,
- se loger,
- se chauffer,
- se soigner,
- disposer d'air pur et d'eau potable,
- se déplacer;

LES BESOINS IMMATERIELS tels que :

- la sécurité-sérénité dans l'existence,
- la liberté d'expression, de choix pour l'emploi, et le travail (choix personnel d'une flexibilité),
- le bonheur, la joie de vivre, le loisir, se sentir aimé
- la reconnaissance et l'épanouissement personnel,
- l'éducation,
- la justice,
- la participation aux décisions.

Le but premier de cette philosophie est donc de permettre aux gens d'atteindre une meilleure qualité de vie. Trop de personnes sont encore confrontées fréquemment aux mêmes problèmes, à savoir :

- comment manger à sa faim ?
- comment se loger ?
- comment se chauffer ?
- comment faire face aux frais médicaux ?
- etc...

La première chose qu'il faut donner à ces personnes pour qu'elles puissent à nouveau profiter de la vie, c'est un peu plus de moyens financiers. Si nous renforçons la sécurité sociale, bien plus de personnes se sentiront mieux dans leur peau. Et financièrement, c'est possible. Nous le démontrerons plus loin.

La philosophie de Vivant est humaniste et réaliste. Elle vise à mettre en place une pratique politique, économique et sociale nouvelle soucieuse des problèmes environnementaux. Cette pratique garantit le court, le moyen et le long terme.

Elle veut aider l'homme à devenir autonome, citoyen créatif et relationnel, entreprenant et responsable grâce à une nouvelle organisation de la société adaptée à notre époque.

PREMIERE PARTIE

LES MESURES SOCIO-ECONOMIQUES DE VIVANT

Le programme de Vivant s'articule autour de quatre piliers ou mesures. Chacune d'eux entraîne une série d'effets particulièrement bénéfiques sur notre quotidien.

Il établit les bases d'une société plus propice à l'épanouissement individuel par des mécanismes simples et automatiques.

Mesure I

Introduction d'un Revenu de Base inconditionnel pour tous, payé par l'Etat

Toutes les personnes ont droit à un Revenu de Base car il est un droit acquis en héritage du travail de nos aïeux.

Selon Vivant, une personne qui travaille à temps plein a droit à un revenu global minimal de 1.080 € (~ 43.200 BEF).

La valeur du Revenu de Base est de 50 % de ce montant, donc 540 € (~21 600 BEF).

Cela implique que le « revenu du travail » de cette personne est de $1080 - 540 = 540$ €

Le revenu d'une personne sera donc composé du revenu de base auquel il faut ajouter le « revenu du travail », comme défini ci-dessus.

Mesure II

Suppression de l'impôt sur le travail inférieur ou égal à 1.350 € (~54.000 BEF) et diminution de l'impôt sur le travail au-delà de ce seuil.

Définition : L'impôt sur le travail = l'impôt sur le revenu du travail + les charges sociales payées par l'employeur et l'employé

Ainsi, pour l'employeur, le coût de la main-d'œuvre diminue de façon significative, tandis que les ressources effectives du travailleur augmentent. Nous y reviendrons plus loin . .en page 19

(Pour plus de détail, voir le programme exhaustif 2003)

Pour en évaluer l'impact, il nous faut comparer avec la situation d'aujourd'hui. .

Actuellement, un travailleur qui coûte 2.700 € (~108 000 BEF) à son employeur reçoit net 1.215 € (48 600 BEF), 1.485 € (59 400 BEF) étant consacrés aux charges sociales et à l'impôt. (précompte).

Dans le modèle Vivant, le même travailleur reçoit 675 € (~27 000 BEF) de son employeur, 540 € (~21 600) de revenu de base de l'Etat, le total étant de 1.215 € (~ 48 600 BEF).

Les 1.485 € (~59 400 BEF) sont repris sur la consommation de toute la population et sur les revenus supérieurs à 1.350 € (~54 000 BEF.)

Tableau indiquant le coût salarial (en %)		
	situation actuelle	avec Vivant
Salaire	45	25
Revenu de base	0	20
Charges sur la main-d'oeuvre	55	0
Coût salarial	100	25

Ce schéma est didactique : c'est un exemple pour un cas précis typique.

Mesure III **Instauration d'une Taxe Sociale sur la Consommation, (TSC)** **sans augmentation, en moyenne, des prix de vente**

A première vue, cette mesure peut sembler paradoxale mais elle est parfaitement réalisable, à condition que les deux premières mesures soient introduites.

L'impôt sur le travail diminue, l'impôt de consommation (différencié selon les secteurs) augmente du même montant. Dès lors, le coût du travail allégé et l'impôt de consommation, revu à la hausse, se compensent de façon à ce que le prix de vente reste le même pour le consommateur.

Tableau indiquant la composition du prix d'un produit typique (en %)

	situation actuelle	avec Vivant
TVA	17	17
TSC	0	33
Charges sur le travail	33	0
Coûts réels	50	50
Prix au consommateur	100	100

Mesure IV **Variation du taux de la Taxe Sociale sur la Consommation (TSC)**

Réduction de taxe sur les Services et augmentation, en conséquence, de l'impôt sur les produits polluants, les produits de luxe et les produits industriels.

Effet 1 : La taxe sur la consommation (TSC) est un impôt qui peut être adapté de façon très flexible et qui est tout à fait modulable contrairement à l'actuel impôt sur le travail. On peut par exemple et à volonté lever une taxe plus légère sur les services et plus lourde sur les produits polluants.

Effet 2 : Dans le système actuel, les salariés sont les plus lourdement mis à contribution par la sécurité sociale. Par contre, les personnes qui vivent du capital ne paient que 15 % d'impôts sous forme de précompte. Comme un impôt plus élevé sur le capital ne ferait que favoriser la fuite des capitaux, une taxe sur la consommation (sur les ventes) est bien plus efficace pour taxer le capital de façon indirecte. Quiconque dispose de plus de revenus ou d'une fortune personnelle, consomme plus et paie donc plus de taxes. Et si en outre, les produits de luxe sont taxés proportionnellement plus lourdement que les autres produits, les personnes qui ont le plus d'argent paieront donc également plus de taxes que les moins nantis.

On peut diminuer la taxe sur le prix des services (femme de ménage, jardinier, travaux d'entretien dans la maison, soins divers, horeca) pour promouvoir l'échange et la qualité de la vie. En contrepartie, la taxe sur les produits polluants et les produits de luxe est augmentée

Remarque : Application de ces mesures en Belgique et en Europe.

Un revenu de base peut être déjà introduit en Belgique (voir en deuxième partie). Seulement, pour réaliser le financement alternatif de la sécurité sociale par la consommation, nous avons besoin des pays voisins et de toute l'Europe pour réaliser une traçabilité des produits aussi bien pour leur qualité que pour le contrôle fiscal de leur vente. Les autres pays européens doivent, dans les grandes lignes, faire face aux mêmes problèmes socio-économiques que la Belgique. Ces problèmes ne peuvent donc être traités qu'au niveau européen.

Aussi, les élections européennes deviendront de plus en plus importantes pour construire une Europe sociale.

Vivant, pour sa part, a des antennes en France, en Allemagne en Suisse, en Italie, en Espagne et aux Pays-Bas.

De plus, il entretient des relations avec des mouvements de la même sensibilité en Suède, en Autriche, aux Etats-Unis, au Brésil et en Afrique du Sud.

LE REVENU DE BASE PRECONISE PAR VIVANT

Toutes les personnes ont droit à un revenu de base car il est le fruit du patrimoine acquis par le travail de nos aïeux. **Il est universel et inconditionnel.**

Le droit à un revenu de base est acquis à tout résident légal, détenteur d'un compte fiscal personnel (qui sera expliqué plus loin), même aux personnes qui n'ont jamais été salariées dans le système actuel : les parents au foyer, les étudiants, les indépendants, les SDF, les artistes et les pauvres.

Le revenu de base sera versé automatiquement, quels que soient le sexe, la race, les revenus, le statut actuel de travail, les antécédents de travail, la disposition par rapport au travail, etc...

1. Le système d'assistance tel qu'il est actuellement pratiqué en Belgique est subordonné à toutes sortes de conditions. Le paiement d'un revenu de base ne sera soumis à aucune enquête préalable sur les moyens de subsistance ou sur le niveau d'indigence de la famille ou de l'individu.
2. Il faut faire la distinction : les systèmes d'assurances sociales comme les pensions ou les allocations de chômage sous-entendent le paiement préalable de cotisations, la disponibilité sur le marché de l'emploi ou le caractère involontaire de l'état de chômeur, tandis que dans le cas d'un revenu de base, il n'est nullement question de cotisations préalables, ni de

disponibilité ou d'indisponibilité par rapport au marché de l'emploi, ni de chômage involontaire.

3. Le revenu de base est fondamentalement différent des propositions qui soumettent l'attribution d'allocations à des prestations compensatoires sous forme de travail, de formation ou de recyclage obligatoire. Aucune clause ne prévoit qu'on a à se rendre "utile" pour "mériter" son allocation.

En introduisant le revenu de base, nous nous orientons vers un modèle de société dans lequel chacun pourra disposer de plusieurs sources de revenus : le revenu de base, qui lui revient de droit et des revenus ou/et salaires qu'il peut acquérir par tout moyen légal. Dès lors, la dualité entre les "travailleurs" et les "allocataires" est appelée à disparaître dans une société disposant d'un revenu de base.

Il ne faut pas non plus confondre le revenu de base avec une sorte de "système généralisé de bienfaisance". La bienfaisance se caractérise, en effet, par le bon vouloir du donateur et peut donc être qualifiée d'arbitraire. Le revenu de base, par contre, est universel et inconditionnel et peut être considéré comme la matérialisation « du droit de chacun au revenu ».

CONSEQUENCES POSITIVES DU REVENU DE BASE :

1. La rationalisation et une simplification de la sécurité sociale actuelle avec, pour corollaire, une diminution des frais administratifs.

2. La subsistance garantie pour tous, donc également pour les exclus d'aujourd'hui, les mères ou les pères au foyer, les artistes, les indépendants, etc... Le revenu de base est un moyen plus efficace de lutte contre la précarité car il la prévient. En outre, il peut être cumulé avec des revenus du travail.

3. L'individualisation de la Sécurité sociale : le revenu de base est donné à l'individu sans tenir compte du contexte familial ou personnel, du genre de cohabitation, charges diverses, etc... Autant jadis, on se trouvait dans une société où l'emploi était stable et attribué principalement au père de famille, autant aujourd'hui, nous vivons dans une instabilité de l'emploi avec une augmentation de la main-d'œuvre féminine et une prise d'indépendance financière et psychologique des membres de la famille. Aussi, l'introduction d'un revenu de base constitue une politique mieux adaptée et reconnaît d'une manière incontournable la dignité de chaque individu.

4. L'incitation à l'embauche : quand on autorise le cumul d'un revenu de base avec un salaire, cela devient une incitation au développement d'emplois de faible valeur financière mais de grande productivité sociale : les soins à domicile, l'assistance sociale, l'aide aux personnes dépendantes, etc...

5. La suppression du piège à l'emploi : Dans un système d'allocations soumises à des conditions, les chômeurs doivent trouver un emploi financièrement attractif avant d'accepter de lâcher leurs allocations de chômage et de se remettre au travail.

Dans un système d'allocations inconditionnelles, même des faibles salaires, ajoutés au revenu de base, peuvent donner des revenus nets acceptables. Le fait de trouver et d'accepter un travail n'est plus pénalisé.

6. La diminution du coût du travail, avec pour conséquences que :

- les employeurs peuvent augmenter plus facilement les salaires,
- l'exercice d'une activité accessoire est facilité,
- les entreprises regagneront leur compétitivité, surtout internationale, sans devoir délocaliser,
- les extensions des activités, nécessitant de l'embauche supplémentaire, ne sont plus freinées,
- les exportations se feront dans de meilleures conditions entraînant une amélioration de la balance commerciale,
- les opportunités d'emplois seront multipliées sans que l'Etat ne doive intervenir.

MONTANT DU REVENU DE BASE.

Le revenu brut sera composé du revenu de base de 540 € (~ 21.600 BEF) + le salaire brut du travail payé par l'employeur. Le salaire net sera au moins équivalent au salaire net actuel avec un relèvement du revenu minimum à 1.080 € (~ 43.200 BEF) pour un temps plein.

Le montant du revenu de base s'élève à 135 € (~ 5.400 BEF) pour les enfants jusqu'à 18 ans, de 400 € (~ 16.000 BEF) de 18 à 25 ans, de 540 € (~ 21.600 BEF) pour les adultes et 800 € (~ 32.000 BEF) pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Index de septembre 2002 : ~ 108 %

Ayant droit	Allocation	Revenu de base	
		en %	versé à
Enfants jusqu'à 18 ans	135 € (~ 5.400 BEF)	25	Pers. respons.
Jeunes adultes de 18 à 25 ans	400 € (~ 16.000 BEF)	75	Ayant droit
Adultes de 25 à 65 ans	540 € (~ 21.600 BEF)	100	Ayant droit
Adultes à partir de 65 ans	800 € (~ 32.000 BEF)	150	Ayant droit

Les moins valides et les personnes handicapées ont droit au revenu de base auquel s'ajoute l'allocation d'handicap en fonction de leur degré d'invalidité; de plus, ils peuvent se faire des surplus de revenu par un travail rémunéré.

**LE REVENU DE BASE EN REMPLACEMENT
DE LA SECURITE SOCIALE ACTUELLE**

Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, l'introduction d'un revenu de base simplifie l'administration de notre actuelle sécurité sociale. Le régime ou le statut d'une personne n'a plus aucune

conséquence. L'organisation actuelle impose des contrôles tellement importants du fait de sa complexité. Demain, dans Vivant, la simplification administrative supprimera les contraintes, libérant aussi bien du personnel que des moyens matériels et financiers. *

Le modèle Vivant préconise un revenu de base qui, en moyenne, garantit plus de sécurité sociale qu'aujourd'hui, avec pour conséquence qu'il peut remplacer le système actuel de sécurité sociale.

Cela signifie en d'autres termes que les pensions, les allocations de chômage, les allocations familiales seront donc remplacées par le revenu de base.

L'intervention de la sécurité sociale se limite dès lors à l'assurance maladie-invalidité.

Quant aux accidents de travail, ils devront être couverts par un système d'assurance adéquat.

* La main-d'œuvre dégagée par la simplification de la sécurité sociale sera affectée à d'autres tâches telles que l'éducation de futurs parents, la formation permanente d'adultes, l'assistance à ceux qui veulent changer de travail, les soins et services personnels divers, la levée correcte de l'impôt, la traçabilité des produits en vue d'une taxe à la consommation au niveau européen, l'accompagnement social, et la refonte des lois (audit permanent) et des réglementations afin que la justice soit plus efficace.

DEUXIEME PARTIE

L'IMPLANTATION PROGRESSIVE DE VIVANT ET SON FINANCEMENT

Cette implantation doit s'effectuer par étapes. Les cinq premières sont à réaliser au niveau de la Belgique, les sixièmes et septièmes à l'échelle européenne. Quant à la huitième, elle vise à l'instauration d'un revenu de base dans les pays en voie de développement.

1^{ère} étape : Suppression de l'obligation de faire une déclaration d'impôt pour les personnes physiques

Dans le modèle Vivant, cette simplification supprimera les contraintes, libérant du personnel ainsi que des moyens financiers et matériels. Cela représente une économie en frais d'administration pour l'Etat que l'on peut évaluer à +/- 250 millions d'€ (~10 milliards de BEF).

(4 heures de travail par dossier : vérifications des listes des contribuables, envoi, contrôle, réception, vérification, correspondance avec le contribuable litigieux, poursuites, vérifications, encaissement) 4 h. de travail à 12,5 € (~ 500 BEF) x 5 millions de déclarations = 250 millions d'€ (~10 milliards de BEF).

2^e étape : Instauration de l'assurance maladie inconditionnelle gratuite

Aujourd'hui, l'accès aux assurances soins de santé est soumis à conditions : il faut travailler, avoir travaillé ou avoir un lien de parenté « suffisant » avec quelqu'un ayant travaillé ou bien ouvrir un droit par le biais du CPAS.

Vivant défend l'idée que l'accès aux soins médicaux est un droit fondamental du citoyen et que donc cet accès doit être inconditionnel.

Il y a très peu de personnes n'ayant pas droit aux soins médicaux aujourd'hui. Ce que l'on « gagne », économiquement, sur ceux qui n'y ont pas droit, est insignifiant comparé au budget total des soins médicaux. Mais surtout, ce montant est plus faible que les frais d'administration pour identifier qui « a droit », qui « n'a pas droit » ou « dans quelle mesure il y a droit ».

3^e étape : Introduction d'un Revenu de Liberté pour les jeunes de 18 à 25 ans

Vivant veut donner un revenu de base (moteur de liberté) aux jeunes de 18 à 25 ans. Le montant est de 400 € (~ 16.000 BEF) par mois et ce montant sera versé au bénéficiaire. Ce revenu de base remplace l'allocation familiale ainsi que les bourses d'études pour ces jeunes.

1) Pour les étudiants ayant aujourd'hui une bourse d'études, le revenu de base remplace la bourse d'études et les allocations familiales et il n'y a donc pas de besoin budgétaire significatif pour l'Etat.

2) Pour les étudiants actuellement sans bourse d'études, le budget est de 400 € par mois, moins ce qu'ils ont comme allocation familiale (225 €, donc environ 175 € par mois et par cas. Il y en a environ 500.000 étudiants qui, actuellement, n'ont pas droit à une bourse d'études. Cela représente donc un budget de 1.050 millions €/an (500.000 x 175 x 12).

3) Pour les 24.000 jeunes demandeurs d'emploi en *stage d'attente*, Vivant veut également donner un revenu de base. Il faut prévoir à cet effet un budget 115 millions € (24.000 x 400 x 12).

4) Pour les jeunes qui trouvent un emploi dans un secteur « de services ». Ce secteur ne peut se permettre de payer des coûts salariaux comme dans l'industrie, appelons-les « **emplois-services** ». L'Etat payera le même montant, soit 400 € comme subside individuel à l'emploi. Nous estimons qu'il y aura 25.000 jeunes dans ce cas; cela représente un budget annuel de 120 millions €

Le total à financer est de $1050 + 115 + 120 = 1285$ millions € Vivant supprime les subsides aux entreprises et l'administration correspondante. Cela représente une économie équivalente.

4^e étape : Introduction progressive du revenu de base chez les 25-65 ans

Le principe est le suivant : aujourd'hui, certaines personnes reçoivent un « revenu de remplacement » quand elles perdent leur emploi ou pour d'autres raisons. Concrètement, ces personnes, si elles veulent garder cette allocation, ne peuvent pas travailler.

Sous la pression de publications politico-économiques de Roland Duchâtelet et d'autres, dans le cadre de B.I.E.N (Réseau Européen pour le Revenu de Base), ainsi que par l'action politique de Vivant, on peut commencer à observer des exceptions à cette règle :

- 1- les ALE (Aide Locale à l'Emploi) en 95
- 2- les « emplois de services » en 98 et
- 3- le subside aux agences d'intérim pour l'emploi de chômeurs de longue durée en 2000.

Ce sont des systèmes de « revenu de base » sélectifs.

Quantitativement, ces mesures n'ont pas l'effet escompté à cause de leur complexité administrative. L'intérêt de ces mesures, pour Vivant, réside dans le fait que les autorités élues en Belgique ont compris qu'il faut « activer » l'allocation des chômeurs de longue durée, donc convertir un revenu de remplacement en revenu de base qui autorise le cumul avec un emploi.

1. Introduction du revenu de base (RB : 540 € par mois) (~ 21.600 BEF)

a) Les personnes n'ayant jamais travaillé comme employé ou ouvrier (ex: parents au foyer, artistes, personnes qui ont perdu leur droit au chômage ou au CPAS, marginaux) auront droit à un revenu de base.

b) Pour les personnes qui sont sous contrat de travail, *dans un premier temps*, rien ne change. Elles touchent leur salaire tout à fait normalement.

Durant la période de transition, la situation est inchangée pour la plupart des activités : l'employeur devra payer l'entièreté du salaire net + les lois sociales.

c) Situation nouvelle : pour une série d'emplois de services et autres, l'employeur payera un salaire diminué de la valeur du revenu de base (540 € (~21.600 BEF) qui sera payé au salarié par l'Etat. Le compte fiscal (voir p. 13) peut servir de lieu de versement et de contrôle car les catégories d'activités citées ci-dessous devront être déterminées progressivement par une loi.

Entrent progressivement dans ces emplois subsidiés les activités culturelles (donc les artistes), les soins de santé, la formation et l'éducation, les personnes employées dans les cafés et restaurants, l'agriculture, les gens de maison (donc aussi l'aide à domicile de personnes âgées) et le travail dans le jardin.

Appelons toutes ces activités : **emplois services**

En conclusion :

Les personnes qui perçoivent une indemnité de chômage ou un revenu minimal de survie recevront, en lieu et place, un revenu de base. L'allocation de chômage ainsi que le concept de chômage seront supprimés.

Le montant du revenu de base est un peu plus faible que la moyenne des allocations de chômage, mais le concept est différent : il s'agit ici d'un revenu de « base ». La différence fondamentale est que tout complément de revenu est autorisé et facile à obtenir dans tous les secteurs d'activité.

2. Création d'entreprises d'insertion).

Pour stimuler le plaisir au travail et la possibilité d'insertion de chacun, Vivant préconise la création d'entreprises de réinsertion ayant pour but d'accueillir tous ceux qui désirent changer d'emploi ou qui désirent retrouver un emploi.

Toute personne « licenciée » par une entreprise ou désireuse de travailler peut s'inscrire à l'une de ces sociétés, en sachant que Vivant veut remplacer le concept de licenciement par la notion de « mutation », qui fait ressentir que changer de travail est une chose « normale ».

Ces sociétés de réinsertion pourraient être *un champ nouveau d'action pour les syndicats*. Elles s'occuperaient de formation, de travail intérimaire pour les communes, pour l'Etat, pour des sociétés privées. Elles regrouperaient, en partie, les activités des ALE, des CPAS, du FOREM et d'entreprises de travail intérimaire, tout en offrant un vrai statut aux participants et un salaire équivalent.

Le financement de ces sociétés se trouve :

1. dans le budget actuel des allocations de chômage
2. les indemnités de licenciement dues par les entreprises aux travailleurs lors de licenciements.
3. Le produit des services et travaux vendus par ces sociétés aux communes, entreprises ou particuliers.

Dans ce système, les personnes concernées gardent un revenu minimum de 1080 € (43 200 fr) par mois pendant leur réorientation et la période pendant laquelle elles restent « employés » par la société de réinsertion.

3. Réorientation de la mission du CPAS

Pour les quelques personnes qui ne seraient pas dans la possibilité d'assurer leur quotidien avec le revenu de base, nous prévoyons la possibilité d'une aide sociale appropriée par les CPAS. ////
Supprimé ...

4. Instauration d'un compte fiscal personnel

L'instauration d'un compte fiscal personnel est une mesure pratique de gestion de l'impôt qui d'une part, supprime les déclarations et d'autre part, permet de vérifier qui a un travail déclaré et qui a droit à un revenu de base conditionnel. et ce, dans les étapes de transition.

Sa gestion peut évoluer en fonction de l'évolution de la fiscalité. La description de son fonctionnement ci-dessous correspond à la dernière phase (ou étape) lorsque tout le système de Vivant est implanté avec la détaxation du travail et l'instauration d'une taxe sociale sur la consommation.

Définition

Le compte fiscal personnel est un compte en banque de transit intermédiaire entre l'employeur et le compte personnel de l'employé.

Buts

- Le compte fiscal est utilisé pour contrôler et percevoir l'impôt sur tous les revenus (comme la retenue à la source aujourd'hui).
- Tous les revenus transitent sur le compte fiscal et sont imposés mensuellement. Sur le Revenu Brut supérieur à 1.350 € (~54.000 BEF), un impôt de 50 % est prélevé. La tranche de 0 à 1.350 € (~54.000 BEF) est exonérée d'impôt.
- Pour recevoir le revenu de base, il faut avoir un compte fiscal personnel. Celui-ci implique que le citoyen possède un numéro national, qui est délivré à la naissance pour tout résidant belge; quant à l'étranger, il doit être en possession d'un permis de travail pour que le revenu de base lui soit versé sur son Compte Fiscal Personnel.
- Le compte fiscal permet de contrôler le travail sans contrat de travail exécuté pour satisfaire les besoins, les demandes de la communauté, des particuliers, tous ces petits services impayables mais tellement indispensables.

5. Financement

Nous allons expliquer quelles sont les sommes complémentaires à financer pour attribuer du revenu de base aux les personnes de 25 à 64 ans.

A. Aucun financement complémentaire

Le nombre de personnes à qui il faut donner un complément de revenu (revenu de base) est limité, puisque la plupart des personnes ont déjà une allocation ou un revenu. C'est le cas pour :

1. ceux qui travaillent et qui touchent leur salaire;
2. ceux qui ont des allocations de chômage ou une aide financière du CPAS;
3. les personnes travaillant dans les soins de santé, l'éducation ou l'administration publique, puisque ces personnes sont déjà payées par l'Etat (ou indirectement par la sécurité sociale);
4. les agriculteurs : les subsides européens (1 milliard € (~ 40 milliards de BEF) suffisent exactement à donner à tous nos agriculteurs et leurs ouvriers un revenu de base. L'avantage est que le subside individuel ne finance plus la productivité mais la qualité de nos produits agricoles;
5. les artistes : en effet, le budget de la culture (625 millions € (~ 25 milliards de BEF) suffisent à donner à nos 100 000 artistes un subside individuel (donc appelé Revenu de Base).

B. Financement supplémentaire

a. Seules les personnes n'ayant aucune allocation actuellement ou celles qui ont une allocation plus faible que le revenu de base sont prises en compte pour l'augmentation de budget. Il s'agit des:

1. chercheurs d'emploi (122.000 personnes) qui n'ont pas d'allocation : budget 790 millions € (122.000 x 540 € x 12 mois) ;
- 2.. parents au foyer (600.000 personnes) : budget 3888 millions € (600.000 x 540 x 12)

b. Dans cette période de transition, Vivant se propose d'introduire un revenu de base dans l'horeca, constituant de la sorte un subside à l'emploi. Dès lors, les personnes employées dans la restauration, cafés et autres contrats (250.000 personnes) : budget 1.620 million € (250.000 x 540 x 12).

Pour financer le revenu de base pour ces catégories, il faut libérer **6.298 millions €**

Vivant financera ce montant par:

- la réduction du taux d'intérêt moyen de la dette publique à 4,7 % : **4.100 millions €**
- la simplification de l'administration de la sécurité sociale: **1.700 millions €**
- la suppression des services de promotion économique: **250 millions €**
- la suppression des déclarations d'impôt (étape 1 ci-dessus) : **250 millions €**

Cela nous rapporte au total: **6 300 millions €**

5^e étape : Extension du revenu de base aux enfants et aux pensionnés

Les pré-pensionnés et pensionnés peuvent participer à la vie économique, donc pas de limite aux revenus complémentaires qui transiteront par le compte fiscal personnel.

Pensions et allocations familiales sont « rebaptisés » revenu de base. Le montant est versé automatiquement sur le compte fiscal personnel.

Le revenu de base des enfants sera de **135 EUR (~ 5.400 BEF)** par enfant jusqu'à 18 ans, indépendamment de tout autre critère. Ce montant sera versé à la personne responsable de l'enfant comme cela se fait aujourd'hui pour les allocations familiales.

En fait, d'autres montants peuvent être imaginés pour autant que le système soit simple, uniforme et équivalent en coût du système actuel des allocations familiales. Le coût budgétaire est nul.

Le revenu de base des pensionnés sera de **800 EUR (~ 32.000 BEF)**. Une période de transition de 35 ans est prévue pour ramener toutes les pensions à un montant de base de 800 € (32 000 BEF) par mois. Les pensions actuelles plus élevées seront, dans cette période de transition, maintenues jusqu'à un plafond de 2500 €(100 000 BEF).

Bénéfices de la mesure :

1. La pension est personnelle et cumulable. SUPPRIME.
2. Il y a un renforcement de la cellule familiale ; les personnes âgées peuvent rester dans les familles avec l'aide éventuel d'une assistante sanitaire ou d'une infirmière...

Financement :

Il faut trouver à combler la différence entre 800 €/mois et par personne pour tous les pensionnés qui ont une pension inférieure. Pour tous les pensionnés ayant une pension entre 800 et 2.500 €/mois, rien ne change.

Nous estimons que cela représente 500.000 cas avec une moyenne de 250 € par mois à combler, donc un budget annuel de 1.500 million €.

Le gain par le rabotement de toutes les pensions de plus de 2.500 €/mois (~ 100.000 BEF/mois) est estimé à 100 millions €(~ 4 milliards de BEF) par an. Alors, où trouver le reste ?

Il est facile d'économiser dans l'administration de l'Etat. En Belgique, sur 10 millions d'habitants, près d'un million de personnes travaillent pour l'Etat, plus d'un quart de la population active. En 1953, il y en avait moins de la moitié!

Par comparaison, en Allemagne, 3,1 millions de personnes travaillent pour l'Etat, alors que la population est 8 fois plus importante par rapport à la Belgique.

Pour pouvoir économiser, il faut simplifier nos administrations, notre législation et éliminer les conflits de compétences entre les diverses autorités publiques.

On peut économiser le solde qu'il nous faut, soit 1.400 million €(1.500 – 100) en réduisant d'un cinquième les coûts de nos administrations régionales et fédérales.

6^e étape : financement alternatif au niveau de l'Europe

On constate que, depuis quelques années, le financement alternatif s'est installé progressivement dans notre pays : la sécu est financée de plus en plus par la TVA. Ici aussi le programme de Vivant s'applique à petits pas.

En outre, le rapport des citoyens actifs/non actifs ne cesse de diminuer. A l'heure actuelle, un contribuable devrait payer la pension de plus d'un citoyen. L'Etat est, dès lors, dans l'incapacité de remplir sa fonction.

Le système d'imposition actuel incite les entreprises à *délocaliser*, parce qu'elles espèrent augmenter leurs bénéfices, en échappant aux charges sur le travail appliquées en Belgique. Ce problème doit donc être abordé à l'échelle européenne.

Mais ce n'est pas le seul. D'autres problèmes comme la grande criminalité, les demandes d'asile, les problèmes de l'environnement (pollution, eau, CO₂) **dépassent le niveau national.**

Pour appliquer **tout le système de Vivant** au niveau européen, il faut compenser une taxe par une autre ; c'est le principe des vases communicants, c'est à dire diminuer les charges sur le travail et l'impôt sur les revenus et augmenter la taxe sur la consommation (taxe sociale sur la consommation : TSC) sans que les prix à la consommation ne changent.

L'effet de cette opération sur le budget de l'Etat (ou de l'Europe) sera nul.

Tableau indiquant la composition du prix d'un produit (en %)

	situation actuelle	avec Vivant
TVA	17	17
TSC	0	33
Charges sur le travail	33	0
Coûts réels	50	50
Prix au consommateur	100	100

C'est uniquement le type de taxe qui change. Pour le consommateur ainsi que pour le budget de l'Etat, rien ne change à condition que le produit soit fabriqué en Europe.

Dire que c'est le consommateur qui paie ou le producteur ou le revendeur est un discours insensé : **le consommateur paie toujours.** Lorsque les matières premières augmentent de coût, les prix de vente sont adaptés : donc, le consommateur paie (pensez au prix du mazout). Il en est de même si d'autres composants du prix de revient augmentent : le prix de vente monte et le consommateur paie.

7^e étape : Abolition de toute taxe sur les services

Dans une société de services, les taxes sur le travail détruisent l'emploi. A cause de ce type de charges, les gens ne peuvent pas travailler les uns pour les autres. Quand ils le font, ils sont pénalisés par l'Etat qui taxe ce type de travail !

Il faut donc abolir les taxes sur les services et trouver d'autres sources d'impôts. Or, la production industrielle diminue, le nombre de personnes âgées augmente et la population active, hautement qualifiée manifeste une forte mobilité fiscale. Aussi, le revenu de l'Etat doit provenir principalement de la consommation et non plus du travail.

Il est possible d'aller encore plus loin et de détaxer totalement les services dans l'Horeca en appliquant une taxe suffisamment élevée sur les matières premières, les produits polluants et les produits de luxe.

La situation est la même dans l'industrie du bâtiment. On peut lever des taxes sur les matières seulement, ce qui incitera les gens à faire appel à des professionnels. De plus, la récupération des matériaux deviendra intéressante et l'on aura moins tendance à les jeter au container.

Financement :

Il y a à peu près 300 000 personnes employées dans les soins médicaux, l'assistance sociale etc...
Ce sont typiquement des personnes qui sont, pour la plupart, payées directement ou indirectement par l'Etat.

Donc supprimer les taxes qu'elles paient, c'est en même temps un allègement pour le budget de l'Etat (ou la sécurité sociale, qui fait partie des pouvoirs publics).

Donc, pour ce secteur, il n'y a pas de financement nécessaire.

De plus, le coût du travail moins élevé permet d'engager du personnel.

Les taxes et charges payées par les personnes employées dans le Horeca, les services de nettoyage et de surveillance rapporte actuellement environ 3 milliards d'€ à l'Etat.

L'armée représente un coût de 3 milliards € par an. C'est une piste...

On pourrait intégrer nos militaires dans des services d'utilité publique. Mais pour cela, un débat politique est nécessaire. Le rôle de l'armée a fortement évolué ces derniers temps (après la chute du mur de Berlin). D'une force militaire réelle, l'armée évolue vers une force d'intervention, ce qui ressemble fort à ce qu'était la gendarmerie au début de son existence.

8^e étape : Introduction du revenu de base dans les pays en voie de développement

Le système capitaliste conduit les entreprises à rechercher des coûts de main d'œuvre de plus en plus faible. Pour les produits industriels et certains services informatiques, la délocalisation vers de tels pays a un effet bénéfique et un effet pervers.

Effet bénéfique : cette activité est une meilleure aide au développement que celles que la Belgique a pratiquées jusqu'à présent car elle introduit dans ces pays de la richesse et un savoir-faire.

Effet pervers : chaque délocalisation constitue une diminution des revenus pour les travailleurs de Belgique et d'Europe.

Contrairement aux pays de l'Europe de l'Ouest, les syndicats ne sont pas suffisamment puissants dans la plupart de ces régions pour protéger la population contre l'exploitation de certaines sociétés peu scrupuleuses. Il est donc souhaitable que le syndicalisme y soit introduit et Vivant, pour sa part, propose l'instauration, dans ces pays, **d'un revenu de base au niveau de la subsistance.**

TROISIEME PARTIE

LES DIVERSES TAXES ET IMPOTS DANS LE SYSTEME VIVANT

1. La taxe sur la consommation (chiffres pour l'année de référence 2002)

TVA et TSC : 53 milliards d'EUR
La taxe sur les accises : 8,6 milliards d'EUR
La taxe sur les douanes : 1,7 milliards d'EUR)

Application au prix du pain

Le pain est soumis actuellement à un taux de TVA de 6 %.

Dans le système VIVANT, quel taux faut-il appliquer pour obtenir un prix identique ? 50 %

Pour un pain de 800 grammes, on trouve :

	<i>Actuellement</i>	<i>Modèle VIVANT</i>
Matière première	0,42 € (17 BEF)	0,42 € (17 BEF)
Frais généraux	0,12 € (5 BEF)	0,12 € (5 BEF)
Main d'œuvre	0,60 € (24 BEF)	0,20 € (8 BEF)
Impôt	0,10 € (4 BEF)	0,05 € (2 BEF)
Bénéfice (10%)	0,17 € (7 BEF)	0,20 € (8 BEF)
	<hr/>	<hr/>
	1,41 € (57 BEF)	0,99 € (40 BEF)
TVA	0,08 € (3 BEF)	0,08 € (3 BEF)
TSC		0,42 € (17 BEF)
	<hr/>	<hr/>
	1,49 € (60 BEF)	1,49 € (60 BEF)

Commentaires :

- *Pas d'augmentation du prix.*
- *Dans le système VIVANT, la TSC (TVA Sociale) est modulée suivant le type de produit.*

Le coût employeur « services » pour VIVANT passe donc au tiers de celui d'aujourd'hui. Pour 0,60 € (24 BEF) dans le cas du pain, il devient 0,20 € (8 BEF).

Au lieu que la charge « sociale » repose sur les travailleurs salariés, elle est répartie sur les consommateurs-acheteurs. **Conséquence** : Le travail moins cher permet d'embaucher et de créer des emplois.

Le pouvoir d'achat est maintenu. En moyenne, les prix n'augmentent pas.

2. L'impôt sur le revenu

Vivant applique un impôt de 50 %, retenu par le Compte fiscal personnel, sur la portion de revenu mensuel dépassant 1.350 € → (~ 54.000 BEF) (revenu de base compris).

Cet impôt touche moins de la moitié de la population active.

Le taux appliqué à l'autre moitié sera nettement inférieur à celui qui est actuellement en vigueur .

3. L'impôt sur le patrimoine (fortune)

Il comprend :

- le précompte mobilier :
 - dividendes
 - intérêts d'obligations et d'épargne
- le précompte immobilier ;

- les droits de succession :

Ces impôts restent inchangés dans le modèle VIVANT

4. La taxe sur les transactions financières (pensez à la taxe Tobin)

C'est une taxe sur les opérations de bourse et de change de 0,1 %, que ces opérations soient spéculatives ou non (particuliers et sociétés).

Cette taxe ne s'applique pas aux transferts et autres opérations ordinaires sur un compte courant ou un carnet d'épargne.

Elle rapportera environ 2,5 milliards € (~ 100 milliards de BEF)

5. La participation au financement du revenu de base

Cette participation due par les entreprises industrielles et à certaines sociétés de services comme le secteur des banques et des assurances correspond à la valeur du revenu de base versé par l'Etat aux employés de ces entreprises. Cela revient à ce que ces entreprises paient elles-mêmes le revenu de base de leurs employés.

Les objectifs de cette participation financière sont de :

- compenser le manque à gagner de l'Etat sur les exportations (éviter que notre économie subsidie les exportations),
- compenser le faible taux de taxe sociale sur les services.

Un million trois cent mille travailleurs sont concernés par cette mesure. Cette participation s'élèvera donc à 8,424 milliards €.

6. L'impôt sur les sociétés

Il est prévu à **15 % sur toutes les sociétés**.

Dans le modèle Vivant, toute personne indépendante ou de profession libérale se mettra en société et sera salariée de sa société. Ces sociétés seront donc imposées à 15 %.

Une fiscalité plus claire (contrôle efficace) et des taxes moins élevées feront, selon les enquêtes, diminuer les manœuvres d'évasion fiscale.

Actuellement, l'impôt sur les sociétés rapporte autour de 7,5 milliards € (~ 300 milliards de BEF).

Les multinationales bénéficient, en général, de statuts spéciaux de sorte qu'elles paient très peu d'impôts sur leurs bénéfices. Imposer toutes les sociétés à 15 % est plus équitable et plus efficace fiscalement et économiquement.

7. Autres mesures (les contrôles)

« Les personnes honnêtes, dans un système honnête, n'ont rien à cacher »

« Notre système fiscal est faillible et non équitable »

« Un impôt facilement fraudable est un impôt injuste »

1) La plupart des autres impôts et retenues (ils sont bien trop nombreux pour les citer tous) sont supprimés. Ainsi, nous arrivons non seulement à une structure plus simple, mais aussi plus transparente qui ne pose pas de problème de contrôle. Dans la politique fiscale et sociale actuelle, les arbres cachent la forêt. Les fraudes massives et malversations fiscales sont courantes.

Le système Vivant compte dès lors supprimer toutes sortes de déductions et de compensations fiscales.

2) Toutes les entreprises (y compris les indépendants et les professions libérales), organisations et instances supérieures sont obligées de mettre leur comptabilité sur ordinateur. Les contrôles sont renforcés. Les billets de 200 et 500 € doivent être retirés du circuit afin de combattre le blanchiment d'argent et le marché noir. Les règlements de plus de 500 € (20.000 BEF) en espèces deviennent illégaux. Cette mesure s'avère particulièrement efficace dans la lutte contre les pratiques frauduleuses. L'administration fiscale, dans le cas d'enquête, accède en effet plus aisément aux transactions bancaires des entreprises et des particuliers impliqués. En vue d'une plus grande transparence et d'un meilleur contrôle, Vivant est favorable à la levée du secret bancaire.

3) Pour circonvenir le risque de ventes « au noir », il faut tendre vers un système de contrôle qui simplifie et renforce considérablement le régime fiscal de sorte que ce qui doit être contrôlé le soit effectivement. Ainsi, tout le monde sera égal devant la loi, un principe qui ne semble pas évident aujourd'hui... Le passage au paiement électronique généralisé est un des moyens qui conduit à un contrôle plus rapide, plus efficace, moins coûteux (moins d'émission de billets) et plus sécurisant (moins de transport de fonds).

Le fraudeur est intelligent mais pas désintéressé. Il s'agit donc d'éviter de concevoir des systèmes de levée d'impôt qui conduisent à la fraude.

4) Pour contrôler les budgets de l'Etat, **un quatrième pouvoir** sera constitué : **le pouvoir financier**. Ce pouvoir indépendant sera parallèle aux pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Cette mesure va bien au-delà du simple octroi d'une plus grande autonomie à la ou aux banques centrales. La politique du budget du gouvernement sera contrôlée et approuvée par ce pouvoir financier. Les rapports d'analyses financiers feront partie de ses responsabilités. Il doit veiller à la viabilité des projets budgétaires à court, moyen et long terme sans perdre de vue que la gestion financière du pays, c'est surtout un service au public.

Ce pouvoir pourrait se situer au niveau européen dans le cadre d'une Europe unifiée.

QUATRIEME PARTIE

LE BUDGET DE L'ETAT

Le détail des dépenses de l'Etat se trouve en certaine mesure dans des documents officiels, telle la « note de conjoncture ». Ces chiffres n'évoluent pas beaucoup, en chiffre relatifs, d'année en année. Il nous a semblé utile de fournir au lecteur intéressé, une analyse comparative du budget de l'Etat actuel par rapport au modèle de Vivant. Comme année de référence nous avons pris 1998.

1. Les recettes de l'ETAT (l'ensemble des instances fédérales, les communautés et les régions, les provinces et communes) en 1998 étaient de 102,05 milliards € Le budget « recettes » de VIVANT comparable aurait été de 94,55 milliards €

2. Les dépenses de l'ETAT ne peuvent être comparées avec celles de VIVANT qu'avec beaucoup de prudence. Les différences sont en effet d'une telle ampleur parce que, pour le même revenu net, le coût actuel d'un fonctionnaire est de 60 à 80 % plus élevé par rapport au modèle de Vivant. La raison ?

- le revenu de base que l'ETAT paie pour le fonctionnaire est déjà calculé dans le poste « revenu de base » (budget Vivant) Cela représentait 6 milliards € en 1998.
- la plupart des secteurs publics sont des secteurs à forte main-d'œuvre, ce qui porte la part des charges salariales et impôts dans son coût à 50 % environ. Pour l'ensemble des secteurs publics, le coût du personnel se montait à quelques 26 milliards € en 1998. La moitié représente le revenu net.

Donc le strict équivalent des 26 milliards € de coût salarial en 1998 de l'Etat devient 50% de 26 – 6 = 13 – 6 = 7 dans le budget « Vivant »

Ci-après, un tableau simplifié indiquant le budget de l'Etat (1998) selon Vivant.

TABLEAU DU BUDGET DE L'ETAT (1998) :

(en milliards de EUR)

DEPENSES (GEUR)			RECETTES (GEUR)		
	ACTUEL	VIVANT		ACTUEL	VIVANT
DEPENSES TOTALES :	107,34	91,40	RECETTES TOTALES :	102,05	91,55
Redistribution (avec RdB)	43,00	56,80	Consommation	26,67	55,31
Soins de santé	11,32	7,00	Travail	26,35	13,44
Administration	11,21	2,50	Sociétés	8,98	7,50
Education-Culture-Sport	11,63	5,00	Cotisations sociales	35,45	0,00
Sécurité	3,53	2,00	Patrimoine	4,60	5,00
Justice	1,10	0,50	Revenu de base / Sociétés		7,80
Travaux Publics-Transport	6,25	2,00	Transactions		2,50
UE-NU	1,20	1,00			
Coopération au Dévelop.	0,60	0,60			
Intérêts	17,50	14,00			

CINQUIEME PARTIE

CONSEQUENCES DU MODELE VIVANT POUR CERTAINES PERSONNES

En quelques exemples concrets, nous allons maintenant expliciter l'influence du modèle Vivant sur différents groupes de la population.

1) Chômeurs

Actuellement, une personne au chômage, qui touche un « revenu de remplacement » ne peut plus exercer aucune activité rémunérée. Si cette personne accepte malgré tout un travail officiel, le montant de son salaire est déduit de son indemnité de chômage jusqu'à concurrence du minimum légal. Si elle exerce un travail non déclaré, elle risque non seulement de perdre son indemnité de chômage, mais aussi de payer une amende.

Dans le système Vivant, la même personne touchera 540 €, quels que soient ses antécédents professionnels et elle pourra, simultanément, exercer des activités rémunérées. Le principe de « chômeur » disparaît ainsi que la connotation sociale négative de « ne pas avoir de travail ».

2) Fonctionnaires

Dans notre société, les instances publiques ont un rôle important à jouer et elles doivent disposer de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission. Les tâches qu'elles ont exécutées hier et aujourd'hui ne seront pas forcément les mêmes que celles qui leur seront assignées demain. Une politique du personnel flexible devra donc s'instaurer. Dans le modèle Vivant, il faut donc tendre à un niveau salarial identique à celui du secteur privé pour une fonction équivalente ainsi qu'à l'intégration des différents systèmes de sécurité sociale.

Le système de pension des personnes qui travaillent actuellement à la fonction publique sera progressivement modifié sur une période de 35 ans. Le fonctionnaire peut donc être rassuré qu'il ne sera pas moins bien loti avec Vivant qu'avec les partis traditionnels.

Il va cependant de soi que lorsque le modèle Vivant sera opérationnel, le nombre des emplois dans le secteur public va considérablement diminuer. Mais comme l'emploi, en général, va nettement augmenter, il n'y aura donc qu'un problème de transition à gérer. Les formations seront organisées pour les personnes concernées par les sociétés d'insertion.

3) Employés et travailleurs du secteur privé

Dans le modèle Vivant, il n'existe plus de licenciement avec un « mauvais » C3 ou C4, ni pour les jeunes, ni pour les autres travailleurs. Tout travailleur peut donner son préavis, sans perdre son revenu de base.

Dans le nouveau modèle, un travailleur non qualifié gagnera au moins 1.080 € (43.200 BEF) nets par mois. Dans la pratique, la somme de 1.080 € (43.200 BEF) nets devient le salaire minimum, qui se compose de 540 € (~ 21.600 BEF) de revenu de base et de 540 € (~ 21.600 BEF) de revenu du travail. La (le) partenaire et les enfants de ce travailleur ont également droit à un revenu de base. Le revenu d'une famille dont une seule personne travaille atteindra donc facilement les 1.750 à 2.000 € (~ 70.000 à 80.000 BEF) nets par mois.

Si le partenaire qui travaille perd son emploi, la même famille dispose encore des ressources suivantes (sept. 2002) :

540 € (21.600 BEF)	de revenu de base du "chef de famille"
540 € (21.600 BEF)	de revenu de base de la (du) partenaire au foyer
270 € (10.800 BEF) *	de revenu de base des deux enfants de moins de 18 ans
400 € (16.000 BEF) *	de revenu de base d'un enfant de plus de 18 ans
1.750 € (70.000 BEF)	de revenu de base global

Remarque

Un employeur augmentera plus facilement la rémunération de son personnel puisque, dans le système Vivant, une augmentation de 25 € → (~ 1000 BEF) lui coûtera seulement 25 € (mille francs belges) pour les appointements ne dépassant pas 1.350 € (~ 54.000 BEF) nets par mois alors qu'aujourd'hui, une même augmentation lui coûte 65 à 75 € (~ 2.500 à 3.000 BEF) par mois.

4) Jeunes et étudiants

A partir de 18 ans, le revenu de liberté de 400 € par mois sera versé directement au jeune. Avec ce montant - nettement supérieur même à la plus grosse des bourses d'études - les étudiants pourront payer leurs études ou chercher du travail à l'aise tout en bénéficiant d'un minimum vital. Le caractère inconditionnel de ce revenu permet même aux jeunes des milieux les moins favorisés d'entreprendre des études supérieures.

Avec le système Vivant, **la mise au travail des jeunes devient plus aisée.**

Quant aux jeunes travailleurs qui ne sont pas satisfaits de leur travail, ils pourront, sans problème, donner leur préavis, sans perdre pour autant leur droit au revenu de liberté. C'est donc une mesure favorable à la mobilité de l'emploi.

5) Indépendants et professions libérales

Avec le système Vivant, les indépendants pourront engager du personnel **sans prendre de risques démesurés**. Ils pourront, soit avoir plus de temps libre pour eux-mêmes et leur famille, soit développer leur activité car le risque sera nettement moins grand qu'aujourd'hui. Actuellement, le coût du travail est tel que beaucoup d'opportunités d'extension ne peuvent être saisies. Si ce coût diminue, comme le propose Vivant, ce frein au développement disparaît.

Avec Vivant, **l'impôt est proportionnel au chiffre d'affaire** (15 %) alors qu'aujourd'hui, l'impôt est proportionnel aux moyens humains mis en œuvre pour réaliser le travail.

Le système Vivant augmente le seuil de viabilité d'une petite entreprise; en abaissant les frais fixes, le modèle Vivant offre plus de sécurité aux aspirants entrepreneurs. En effet, si leur initiative ne remporte pas le succès escompté, bien que le démarrage soit favorisé, ils conservent toujours le revenu de base alors qu'actuellement, les indépendants en faillite n'ont pas de droit automatique au chômage, ce qui les met dans une situation très inconfortable.

La réduction du coût du travail est compensée par l'introduction d'une taxe supplémentaire à la consommation (TSC) et le contrôle sur le travail non déclaré ne sera plus nécessaire.

Par contre, les contrôles sur la TVA et TSC s'intensifient.

Une comptabilité sur ordinateur, qui restitue à tout moment le dernier état comptable, devient donc une obligation.

Le seuil de rentabilité pour une petite entreprise se situera donc nettement plus bas et le risque de faillite en cas d'engagement de personnel est minimisé.

En fait, **le paiement des impôts en cas d'engagement de personnel est repoussé au moment où le chiffre d'affaires augmente effectivement**, suite à l'activité de cet employé supplémentaire. L'impôt sur le travail, qui est actuellement un frais fixe parce qu'un employé ne peut pas être licencié du jour au lendemain sans indemnité, devient un frais variable.

Comme il n'y a plus d'impôt sur le travail et que tout le monde peut travailler, même s'il reçoit une indemnité, les contrôles sur le travail au noir deviennent superflus.

Par contre, les contrôles sur les achats et surtout sur les ventes subsistent. Chaque indépendant, chaque entreprise devra se mettre en société, mettre sa comptabilité sur ordinateur et la tenir à jour en permanence. Il sera le salarié de sa société et aura droit au revenu de base comme tout le monde.

Dès lors, avec VIVANT, il n'y a plus d'indépendant au sens strict, puisque tout le monde est salarié avec les mêmes allocations familiales et une même pension.

6) Travailleurs plus âgés

Dans la plupart des secteurs, il est de coutume que les appointements augmentent avec l'âge. Ces dernières années, de nombreux travailleurs plus âgés sont cependant licenciés « parce qu'ils coûtent trop cher » ou sont mis à la pré-pension. En fait ces personnes sont mises à la porte non pas parce qu'elles gagnent trop. Non, c'est parce que l'ETAT lève trop d'impôts sur ce qu'elles gagnent. C'est pourquoi Vivant supprime les charges sociales: c'est le seul moyen réaliste de garder les travailleurs au travail.

7) Parents au foyer

Les parents qui choisissent de rester à la maison bénéficieront du revenu de base. Cette opportunité n'est pas limitée dans le temps. Quiconque préfère s'occuper à domicile plutôt que de travailler à l'extérieur touche le revenu de base comme tout autre citoyen du même âge, qu'il y ait ou non des enfants à la maison. Aucun problème non plus pour les personnes qui veulent travailler temporairement. Il n'y a plus d'interminables démarches administratives; elles restent en ordre avec toutes les caisses et ne perdent aucun de leurs droits.

En supprimant les charges sociales et les impôts sur le travail, il n'y a plus aucune différence entre le travail officiel et le travail non déclaré et **on peut donc changer de statut sans problème** : travailler, travailler à temps partiel ou ne pas travailler. En outre, le coût réduit du travail démultiplie l'offre de travail, y compris à temps partiel.

8) Le membre du couple

Un membre du couple peut choisir de rester au foyer pour exercer une activité non salariée comme l'entretien de la maison, l'aide aux proches, ce qui contribue au développement du capital social. Il peut même se lancer dans une ou plusieurs formations personnelles ou toute autre activité.

De plus, la personne reste libre d'organiser la flexibilité de son temps de travail en adoptant un mi temps, un quart temps... ce que bon lui semble pour son épanouissement et celui de son entourage.

9) Immigrés

Un système économique tel que celui de Vivant doit s'appliquer à tous les membres permanents de la société, donc également aux résidents immigrés. Toute personne entrée légalement dans le pays, inscrite au registre de la population et en possession d'un permis de travail, reçoit un n° de Compte Fiscal Personnel sur lequel lui sera versé son revenu de base. Les immigrés, qui sont en ordre administrativement, ont donc droit à un revenu de base.

Cela ne signifie pas que Vivant soit partisan d'une immigration massive. La puissance économique du pays ne nous permet pas d'ouvrir largement nos portes aux immigrants. L'immigration est un instrument politique qu'il faut manier avec prudence et qui peut s'avérer nécessaire pour renforcer l'économie du pays, en accueillant par exemple des travailleurs qui ne sont pas disponibles sur le marché intérieur du travail. D'un point de vue humanitaire, Vivant préconise également l'accueil d'un contingent de réfugiés économiques, dont le nombre sera fixé annuellement selon la situation économique du moment. Il va de soi que les immigrés et réfugiés politiques admis ne peuvent être renvoyés chez eux (ni d'ailleurs leur conjoint et leurs enfants).

Les problèmes surgissent lorsque nous ne fournissons pas de travail aux immigrés, que nous les privons des allocations familiales et les traitons en citoyens de seconde zone. Aussi, une politique de l'immigration **mûrement réfléchie** est donc indispensable et doit être accompagnée de droits et de devoirs à part entière pour tous les immigrés admis en Belgique. Il y a suffisamment de pays qui peuvent être pris en exemple au niveau de la gestion de l'immigration : la Suisse, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie.

Le pays le plus riche et le plus puissant du monde est un pays dans lequel il n'y a que des immigrés. Prétendre que les immigrés sont la cause de nos problèmes n'est donc pas très malin.

Mais ces pays exigent que les immigrés aient du travail, le seul véritable moyen de s'intégrer.

Puisque le modèle de Vivant simplifie la législation de l'emploi et réduit le coût de la main-d'œuvre dans les services à un quart, il y aura une demande massive d'emplois par les indépendants, les particuliers et les entreprises. Vivant est la seule réelle solution pour permettre à tous les immigrés de s'intégrer. Car c'est seulement en se côtoyant, en discutant (dans la même langue), que l'intégration s'opère.

Chacun peut faire chez lui ce qu'il veut, mais Vivant désire que la vie publique soit conditionnée par nos valeurs Européennes de démocratie et d'émancipation.

10) Seniors

Dans le modèle socio-économique de Vivant, les seniors toucheront un revenu de base de 800 € (~32.000 BEF) par mois. Les personnes qui perçoivent actuellement une pension plus élevée la conserveront. Celles qui sont au travail depuis quelques années et ont donc déjà cotisé pour leur

pension, toucheront une pension calculée en fonction de ces cotisations. Vivant prévoit une phase de transition de 35 ans pour aligner toutes les pensions payées par l'Etat. Chacun reste libre de participer en outre à des programmes privés de pensions.

Une caractéristique importante du système Vivant est que les seniors peuvent poursuivre leurs activités professionnelles à leur gré, sans répercussions financières négatives.

Avec le système Vivant, on pourra **engager plus de travailleurs sociaux** (notamment pour les soins de santé) parce que le coût d'une infirmière sociale par exemple ou d'autres services va diminuer au moins de moitié. Les thérapies et les médicaments spécifiques deviendront également moins chers.

11) Personnes handicapées et moins valides

L'objectif de Vivant est d'aider les personnes handicapées et les moins valides à s'intégrer le mieux possible et sans trop de complications.

Avec Vivant, elles auront leur revenu de base et bénéficieront d'une aide financière supplémentaire afin d'arriver à un revenu au moins égal à celui qu'ils ont aujourd'hui : la somme du revenu de base et de cette aide sera comparable à ce qu'ils touchent aujourd'hui. De plus, ils pourront gagner des revenus supplémentaires grâce à une activité lucrative sans perdre les revenus précités.

12) Artistes

La vie d'artiste ne se prête pas facilement à la régularité de l'administration. Le revenu de base permet donc aux artistes de passer avec plus de facilité les périodes entre deux prestations ou rentrées de revenu.

Aujourd'hui, certains reçoivent des subsides, du travail pour la commune ou d'une autorité publique. Mais la plupart de nos artistes n'en profitent pas.

Le coût de l'administration de la culture, inclusif subsides inclus, suffit à donner à tous les artistes du pays un revenu de base de 540 €/mois. Et en sus, ils gagnent autant qu'ils veulent, sans paperasses, sans risque d'être poursuivis par l'une ou l'autre administration.

Enfin la vraie solution pour les artistes !

13) Entreprises

L'effet pervers du système actuel de revenus de remplacement est que la différence entre un salaire minimum et un revenu de remplacement est tellement minime que de nombreuses personnes trouvent plus intéressant de ne pas travailler (officiellement). Actuellement, les entreprises ne trouvent que difficilement de bons travailleurs non-qualifiés.

Dans le système Vivant, il y a une grosse différence entre ce qu'un ouvrier gagne et à son allocation de chômage. L'ouvrier sera donc réellement motivé pour aller travailler.

Dans le système Vivant le « *seuil de rentabilité* » des entreprises se situera nettement plus bas : les frais fixes des charges sociales sont remplacés par des frais variables et la taxe sur la consommation est payées au moment de la vente.

Toutes les entreprises payent **15 % d'impôt sur les sociétés**. Les petites entreprises qui paient actuellement au moins 40 % sont ainsi favorisées et certaines grandes entreprises qui bénéficient actuellement du statut de « centre de coordination » ou d'un autre régime de faveur au niveau de l'impôt sur les bénéfices se verront défavorisées. **Tous les subsides aux entreprises**, source de clientélisme politique voire même de corruption, **sont supprimés**.

SIXIEME PARTIE

LES IMPLICATIONS DU PROGRAMME DE VIVANT

1. Il n'y a plus de chômeurs car le pointage est supprimé. La notion de "sans-emploi" n'existera plus. Que l'on travaille ou que l'on soit sans emploi, tous les citoyens auront droit à un revenu de base alors qu'aujourd'hui le travail est une des conditions essentielles pour avoir droit à la pension, à l'assurance maladie et à la reconnaissance sociale.

Vivant juge l'obligation du **TRAVAIL** dépassée.

Nos agriculteurs et nos usines sont devenus tellement productifs que la société peut se permettre d'abolir l'obligation au travail. S'il y a encore des gens pauvres aujourd'hui, *c'est parce que notre système social et économique est mal géré*.

2. Une sécurité sociale pour tous les citoyens, non seulement pour ceux qui ont travaillé, mais également pour ceux qui n'ont pas suffisamment ou jamais exercé d'activité rémunérée officielle.

Le droit au revenu, aux soins médicaux élémentaires, à l'hébergement, deviendront des droits constitutionnels de sorte que les gens ne devront plus craindre l'avenir.

3. Il n'y aura plus de grande pauvreté car tous les citoyens auront un revenu, qu'ils travaillent ou non. En outre, des hébergements et des repas gratuits seront disponibles pour toute personne se trouvant en difficulté.

Vivant estime qu'un minimum social doit être **un acquis social définitif** au même titre que les autres droits démocratiques.

4. Epanouissement personnel : les artistes qui veulent faire de l'art, les sportifs qui veulent se consacrer au sport, les parents qui veulent passer plus de temps avec leurs enfants,... tout cela sera plus facile grâce à Vivant.

Les études seront gratuitement accessibles à tout âge.

Le revenu de base, en cas de rupture de travail, sera le même si un employé donne sa démission ou s'il est licencié. La crainte du licenciement sera donc moins présente. L'autonomie de l'employé

dans son travail sera donc plus grande. Les gens chercheront plus facilement un travail qu'ils apprécient et ainsi, beaucoup plus de personnes prendront plaisir à leur travail.

5. Gagner beaucoup d'argent en travaillant dur redevient possible de façon officielle, sans magouilles et sans critiques.

Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu du travail est tellement élevé qu'il n'est plus possible de devenir riche en travaillant dur.

Avec Vivant, les personnes qui travaillent beaucoup gagneront beaucoup.

L'impôt sur le travail est aboli pour les revenus faibles et moyens.

(Pas d'impôts jusqu'à 1.350 € → (~ 54.000 FB) net, revenu de base compris).

6. Les services redeviendront bon marché. Les prestataires de services individuels et de proximité pourront offrir leurs services à un prix faible et se constituer ainsi un revenu confortable d'autant qu'il s'additionne au revenu de base et n'est pas imposé jusqu'à 1350 € (~ 54 000 BEF)

L'impôt sur le revenu, les charges sociales ou toute autre taxe sur les services de ce type étant supprimés, le concept de "travail au noir" disparaît à ce niveau.

La population pourra donc s'offrir ces services.

7. Vivant éliminera l'exclusion sociale qui est la cause majeure de la criminalité.

Puisque les gens auront tous un revenu de base, le besoin d'argent ne pourra plus être une raison ni un prétexte pour les petits vols et les petits cambriolages. Pour Vivant, aucune criminalité n'est tolérable. La criminalité restante sera combattue avec des services de police et de justice efficaces et responsables.

8. Avec Vivant, il n'y aura plus "d'évaluation". Les droits seront les mêmes pour tous, les lois seront claires. L'intervention d'amis politiques ne sera plus nécessaire.

Les subsides aux entreprises seront supprimés. Le rôle de l'Etat dans l'économie sera réduit à la mise en place du système décrit plus haut. Les politiciens ne pourront plus accorder de faveurs à des entreprises et à des personnes; ainsi, les occasions de corruption seront moins nombreuses.

9. Pour les pensions, nous sommes pour le système de répartition et contre le système de capitalisation justement pour éviter ce qu'on appelle "asset inflation": *la bulle financière.*

Dans le modèle Vivant, les actifs et les non actifs financent, en temps réel, les pensions par le biais de la consommation.

Bien sûr, les gens gardent la liberté d'épargner et d'essayer de se créer une pension supplémentaire. Ce besoin diminuera si notre pension de base peut augmenter et lorsque les gens se sentiront plus confiants dans l'avenir.

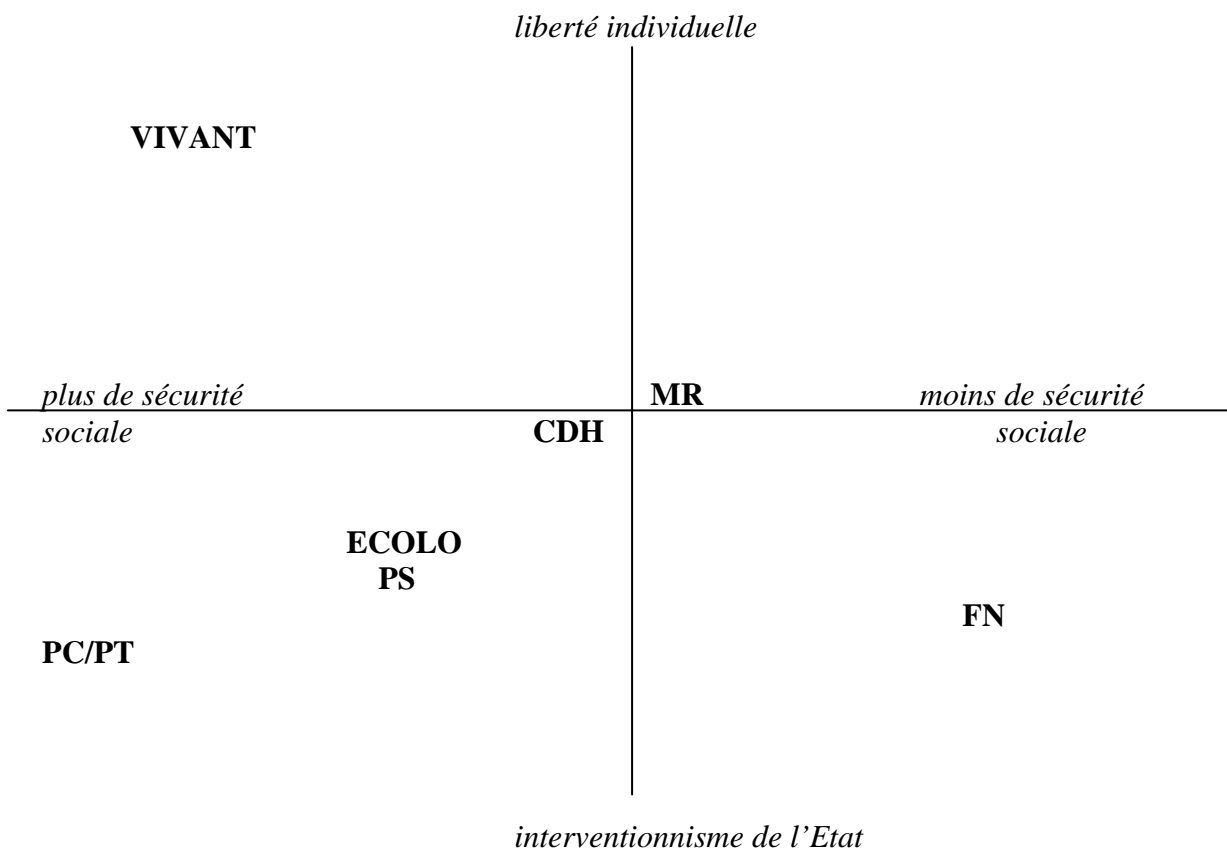
10. Vivant vous libère.

Vivant est opposé à un Etat qui emprisonne les citoyens dans une **assistance-piège**. Il est favorable au contraire à ce que ce dernier puisse disposer d'une grande liberté de décision pour le déroulement de sa vie professionnelle, familiale, culturelle, religieuse, etc...

SEPTIEME PARTIE

OU SE SITUE VIVANT PAR RAPPORT AUX AUTRES PARTIS POLITIQUES ?

Nous donnons notre perception de notre positionnement ci-dessous. Il s'agit ici de **notre perception**. Nous conseillons de vous informer auprès des autres partis pour vérifier leur positionnement.



HUITIEME PARTIE

VIVANT ET D'AUTRES THEMES DE LA SOCIETE

1) Politique extérieure en Europe

La politique étrangère belge peut très bien suivre celle de l'Union Européenne. L'époque où chaque pays européen avait "sa" zone d'influence dans le Tiers Monde est bel et bien révolue.

La Belgique, en tant que centre de l'Union Européenne, a un rôle de premier plan à jouer. Elle a d'ailleurs tout avantage à ce que l'Europe fédérale démocratique des régions exploite, de façon optimale, toutes ses chances d'unification profonde, **y compris sur le plan social**. Il est dès lors primordial qu'un processus poussé de démocratisation s'instaure, très prochainement, dans les institutions européennes et dans le processus décisionnel.

2) Soins de santé

Selon Vivant, les soins de santé doivent être de qualité et accessibles à toutes les couches de la population, avec une attention particulière aux personnes âgées, handicapés ou invalides. En outre, en raison du déficit public, ces soins doivent être prodigués à un prix de revient acceptable. Une rationalisation des soins de santé, sans toucher ni à leur qualité, ni à leur accessibilité, pourrait être envisagée de différentes façons par les moyens suivants :

a). La revalorisation de la médecine générale

Dans cette alternative, le médecin de famille, choisi librement par le citoyen, joue un rôle central. Il connaît la personne dans son milieu de vie et est le mieux placé pour orienter les soins, si nécessaire, vers une médecine spécialisée.

b). La promotion de la médecine préventive

Dans notre pays, nous sommes toujours trop braqués sur la médecine curative, alors que nous sommes parfaitement capables de développer une médecine préventive.

Prévenir, c'est ne pas attendre d'avoir mal pour aller chez le médecin ou le dentiste. Prévenir, c'est améliorer les conditions de vie, par le modèle Vivant, qui font reculer les maladies psychosomatiques liées à l'inquiétude et à l'insécurité face à l'avenir (perte d'emploi, piège du chômage).

Il est démontré que prévenir vaut toujours mieux que guérir et revient moins cher car les soins médicaux sont moins onéreux et les périodes de maladie écourtées.

Une bonne éducation dans le domaine de la santé est un pas important vers la généralisation

d'une médecine préventive. L'importance de cette médecine peut être expliquée dans l'enseignement et par l'information de la population.

Effectivement, un patient bien informé décèlera lui-même, à un stade précoce, un certain nombre de pathologies et pourra donc consulter plus vite son médecin. De plus, de nombreux maux pourront être évités par une information médicale adéquate.

c) La gestion plus efficace des soins de santé

La réduction de la durée d'hospitalisation et la promotion des soins ambulatoires et à domicile font partie d'une gestion efficace. De plus, la diminution des cloisonnements, comme celui des hôpitaux reconnus en fonction des remboursements, participe à la baisse des coûts.

d) L'instauration d'enveloppes ou de budgets limités

Cela se rapporte à des secteurs déterminés comme, par exemple, la biologie clinique.

Cela permettrait de freiner, de manière rationnelle, l'augmentation inconsidérée des frais médicaux et de tendre vers un système de prescriptions de qualité sans, pour autant, en augmenter artificiellement les coûts.

Parallèlement, il faut garantir la viabilité financière des hôpitaux afin d'éviter la surconsommation d'actes techniques qui vise à financer indirectement l'institution.

e) La simplification des remboursements

Le patient ne devra plus payer que la différence entre les montants réclamés et les remboursements qui y sont rattachés (ticket modérateur), comme c'est déjà le cas dans certains établissements de soins. D'autre part, certains soins médicaux destinés aux personnes âgées, aux maladies de longue durée, aux personnes handicapées et moins valides bénéficieront de tarifs préférentiels (en interaction avec le ticket modérateur), afin de rester accessibles à tous.

f) La mise en route plus rapide des nouvelles thérapies et médicaments nécessaires

D'une manière générale, les soins de santé coûteront, dans le système Vivant, trois fois moins cher à cause de la détaxation du travail.

Cette nouvelle situation permettra d'engager plus de personnel infirmier dans les hôpitaux, évitera la surcharge du personnel soignant qui pourra ainsi mieux se consacrer aux malades.

3) Démocratie directe

On pourrait se demander dans quelle mesure notre pays connaît un régime de démocratie représentative. La réponse : l'influence directe du citoyen sur la société est pratiquement inexistante. Le but de nos élections est d'émettre « une voix » à différents niveaux (commune, province, communautés, gouvernement fédéral et Europe) qui se traduira, dans le meilleur des cas et selon un système de répartition non démocratique, en un certain nombre d'élus de l'un ou l'autre parti. Ensuite, ces « élus du peuple » échappent pratiquement à toute forme de contrôle, ce qui peut donner l'impression que tout politicien est plus ou moins « corrompu ». Le pouvoir conduit-il inéluctablement à la corruption ?

Selon Vivant, l'état actuel de notre démocratie peut être amélioré:

- en supprimant l'obligation de vote;
- en introduisant l'initiative législative du citoyen et le référendum ayant force de loi.

Cette forme de démocratie directe donne naissance à un forum d'idées politiques que l'on retrouve à la base de toutes les innovations importantes. La démocratie directe est un instrument indépendant de tout parti ou de tout programme de parti. **La démocratie directe a une action correctrice et préventive.** Elle protège le citoyen contre des mesures inéquitables et engage les politiciens à tenir compte du vécu de la population. Selon Vivant, le référendum ayant force de loi est le moyen idéal pour permettre à la population d'exprimer son opinion sur des thèmes tels que le fédéralisme, l'euthanasie, la drogue, le clonage, le revenu de base...

4) Instances publiques efficaces

Les instances publiques doivent retourner à leur fonction originelle, c'est-à-dire **une fonction de service par rapport à la population.** Cette fonction comporte un certain nombre de missions comme la sécurité, la justice, l'enseignement, l'organisation des soins de santé et des infrastructures ferroviaires, routières, fluviales, etc... Une autre mission importante des instances publiques est la répartition des richesses. Toutes ces missions doivent être remplies efficacement, de façon optimale et avec un minimum de moyens.

Pour remplir leur fonction, les instances publiques ont besoin de ressources et des impôts ou « contributions » sont donc nécessaires. Les politiciens ont le devoir de gérer au mieux les recettes des contributions que le peuple leur confie. Le montant global des impôts nécessaires aux instances publiques est **déterminé par les objectifs qu'elles se fixent** (*et non pas par la loi, comme c'est le cas aujourd'hui*). Si demain, les instances publiques ont besoin de moins d'argent, la pression fiscale doit également diminuer.

En instaurant un système simple et transparent de collecte et de répartition des impôts, on limitera au maximum le jeu des influences politiques.

Vivant veut également réduire, autant que faire se peut, les cabinets politiques des ministres; cela en diminuerait le coût et en garantirait le fonctionnement sur une base apolitique.

Par ailleurs, Vivant veut abolir toute pratique et possibilité de promulgation de lois par des élus dans le seul but d'asseoir leur pouvoir, de renforcer leur immunité dans le cas de manœuvres frauduleuses, d'entraver l'information et de limiter la démocratie.

En outre, Vivant veut que le recrutement pour la fonction publique se déroule dans la plus grande objectivité. Il va de soi qu'un candidat doit être sélectionné pour ses seuls mérites et non pas en raison de sa couleur politique.

Pour faire face à des cas particuliers (par ex. : emplois à temps partiel pour les parents de jeunes enfants), le télétravail sera instauré dans la fonction publique, ainsi qu'une décentralisation des services, par le biais de réseaux, afin d'optimiser l'efficacité tout en favorisant l'approche sociale.

Le but de cette mesure est triple :

- (1) la mobilité, en limitant les déplacements et en même temps les embouteillages dans les grandes villes,
- (2) la réduction des coûts (notamment de bureaux)
- (3) la réduction des frais d'énergie.

5) Justice

Même si quelques nominations objectives et apolitiques sont intervenues, dans la pratique, la grande majorité des nominations reste politiques ce qui pourrait nuire à la bonne répartition des pouvoirs.

Dans la justice belge, de nombreuses carrières se déroulent selon les us et coutumes politiques, soumises au bon vieux système de répartition mis au point par un cercle élitare, couvert et protégé par le corporatisme, l'inaccessibilité et l'impunité qui se nourrissent d'un pouvoir presque absolu.

L'omnipotence des procédures qui ignore même les preuves les plus pertinentes, l'ajournement sans fin des affaires, la mentalité « fonctionnaire » de nombreux serviteurs de la loi, les techniques particulières de certains avocats, les innombrables « liens familiaux » qui unissent les politiciens et la magistrature, **le syndrome** du « entre nous », en bref, les conditions dans lesquelles notre justice opère depuis des années, sont difficilement acceptables.

Quelques exemples :

- 8 ans d'attente pour l'indemnisation des dommages occasionnés par un simple accident de voiture. La responsabilité était pourtant évidente : un feu rouge brûlé à 130 km/h!
- Un trafiquant d'hormones est jugé innocent en cassation, alors que les faits avaient été établis et prouvés en première instance et en appel. Raison: vice de procédure.
- Une affaire de biens immobiliers, ayant des ramifications politiques, est estimée « très récente » après 5 ans, selon les normes de « la maison », en d'autres termes, le Palais de Justice de Bruxelles. Raison: surcharge de travail.
- Des membres du comité blanc de Neufchâteau (septembre 1998) ont dû passer en Correctionnelle en septembre 1998 selon un principe qui tend à se répandre: ce n'est pas l'auteur d'un acte qui est poursuivi mais bien les victimes. Raison: tapage occasionné par des appels au secours.

Existe-t-il des remèdes ? Oui, peut-être!

Pour assurer un fonctionnement efficace de la magistrature, il faut non seulement disposer de moyens suffisants (pour mettre une infrastructure adéquate en place), mais aussi avoir la volonté de changer les choses. Ceci sous-entend une structure transparente de la justice.. Un syndicat, qui lutte pour un fonctionnement normal et raisonnable de la justice et qui exerce un contrôle sur celui-ci, est très utile. Les jugements ne doivent pas forcément être plus sévères, **mais bien plus rapides. L'ajournement d'infractions graves et la non-application de peines par vice de procédure devraient être évitées au nom du respect des victimes. Il faut pouvoir juger « en droit, mais pas au point de ne plus pouvoir juger « en conscience »**

Un accès rapide à la justice, la protection des droits de chacun et l'accès, pour tous, aux dossiers (y compris les victimes) doivent devenir des principes de base incontournables. Une réorganisation

structurelle de l'appareil judiciaire au niveau de l'enquête, de la poursuite et du jugement s'impose plus que jamais. La participatie doit être éliminée et un fonctionnement normal, efficace de la justice doit devenir la règle.

6) Environnement

La pollution est un des plus grands problèmes de notre époque. La prospérité grandissante des pays riches et la croissance continue de la population depuis près d'un siècle ont fortement altéré la nature et l'environnement dans le monde entier. Cette altération se poursuit à un rythme accéléré, occasionne des dommages inestimables et hypothèque de plus en plus la qualité de vie des générations futures. Pour redresser la situation, il faut bien plus que quelques mesures écologiques. L'équilibre écologique est un problème planétaire, les mesures doivent être mises en œuvre au niveau mondial.

Les mentalités doivent donc radicalement changer. La vie en société doit évoluer pour permettre au milieu de se rétablir et d'être capable de poursuivre une activité suffisante dans l'avenir. **C'est ce qu'on appelle un développement durable.** En attendant cette évolution des mentalités, il faut, pour éviter le pire, que le milieu soit traité en économie comme un **"bien rare"**. **En d'autres mots, un prix d'achat basé sur un développement durable doit être attribué à l'utilisation des matières premières, de l'air, de l'eau, de la terre, de l'espace.** Une politique rationnelle de l'environnement doit être élaborée par les spécialistes en collaboration avec les personnes concernées, c'est-à-dire la population. Vivant est favorable à des mesures de sauvegarde comme un impôt sur l'environnement, une taxe sur l'énergie, sur l'émission de CO₂ et sur la circulation. Dans la mesure du possible, ces impôts et taxes seront intégrés au système de la taxe sur la consommation.

7) Aménagement du territoire

Dans un petit pays aussi peuplé que la Belgique, l'aménagement du territoire doit constituer une des priorités. Le morcellement des espaces ouverts entraîne des conséquences négatives pour l'homme et pour les écosystèmes. On construit énormément dans notre pays, et plus particulièrement le long des routes, ce qui a pour effet de banaliser et d'affadir notre vie en société. Il est donc indispensable de faire une distinction nette entre les zones qui entrent encore en ligne de compte pour la construction et les zones vertes.

D'autre part, les constructions ne peuvent pas être trop dispersées. Il vaut mieux concentrer les activités sur des territoires donnés, centraliser les fonctions économiques et exploiter de façon optimale les espaces urbains existants. Les villes compactes sont la meilleure des bases pour le renouvellement du tissu économique et pour l'emploi. Elles abritent les équipements collectifs, elles limitent les déplacements et permettent un aménagement écologique de l'espace. Les villes peuvent devenir plus attrayantes en développant les transports en commun et en favorisant les déplacements à vélo, en multipliant les activités urbaines, en sauvegardant et en restaurant les édifices culturels et historiques, en intégrant des espaces ouverts et des coins de nature dans le tissu urbain.

Nous voulons lutter contre les démolitions abusives de bâtiments anciens et les immeubles laissés à l'abandon. Nous voulons limiter les terres arables dans des régions urbanisées. Pour le

développement de plus petites villes et de villages, nous voulons qu'il se fasse à l'intérieur de la zone construite. Et d'une manière plus générale, nous croyons que l'urbanisme et l'architecture modernes peuvent valoriser, tant les espaces habités que ceux qui sont ouverts, sans porter atteinte pour autant aux centres historiques qu'abritent de nombreuses villes belges. Et pour terminer, nous prôtons des transports en commun efficaces et bon marché, qui pourraient même être gratuits dans des cas précis.

8) Enseignement

Quand on parle d'enseignement dans notre pays, on parle de réglementations. Depuis quelques décennies, le gouvernement essaie de réglementer de plus en plus de facettes de l'enseignement. Vivant estime que les écoles de l'avenir doivent se libérer de leur tutelle gouvernementale. **L'école de l'avenir doit dépendre d'une communauté concrète d'enfants, de professeurs et de parents,** qui doivent veiller à ce que le droit à l'enseignement de chaque jeune soit respecté.

Vivant estime également que tout le monde doit avoir le droit de compléter sa formation, sans que l'âge, la profession ou/et le niveau des revenus ne constituent un (des) obstacle(s).

Dans ce domaine, l'intervention des instances publiques doit être très limitée.

Un règlement général est, en effet, incapable de déterminer ce qui est le mieux pour tel enfant ou même pour tel groupe d'enfants ou d'adultes. La législation, dans le domaine de l'enseignement, ne peut en fait, que jouer un rôle extérieur (en offrant certaines garanties ou en établissant certaines interdictions), mais ce n'est pas au gouvernement d'établir la « politique » à suivre dans le domaine de l'enseignement. La compétence pour juger de questions d'enseignement n'est pas aux mains des politiciens, ni même du public, mais bien des personnes qui travaillent dans l'enseignement.

Pour garantir un tel enseignement, il faudrait **couper les liens** qui le rattachent à son ministre de tutelle. **Un premier pas** dans cette direction serait un nouveau type de financement pour les établissements d'enseignement, suivi du libre choix de tout citoyen en matière d'enseignement. On pourrait, par exemple, imaginer que tout enfant ou adulte voulant suivre ou poursuivre des études demande, chaque année, un « bon de scolarité » aux instances publiques. Les parents utiliseraient ce bon pour inscrire les enfants dans une école et l'école le monnaierait auprès des instances concernées.

Ce système fonctionnerait parfaitement dans une société bénéficiant du revenu de base puisqu'il s'inspire d'une même logique. Tout le monde a droit à son **bon de scolarité**, quel que soit son âge, sexe, religion, etc... Ainsi, les écoles réussiraient à se libérer de l'influence du gouvernement, des syndicats, des mutuelles, des banques et des fédérations agricoles. De telles écoles seraient dirigées par les **professeurs et parents concernés** qui, étant sur place, sauraient choisir ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants. Elles seraient reliées horizontalement à d'autres établissements scolaires, en une collaboration intense et approfondie, à la place du réseau centralisé et hiérarchisé qui existe à l'heure actuelle.

Dans un tel système, le gouvernement jouerait un rôle d'intermédiaire et de contrôle plutôt que de direction. Un rôle d'intermédiaire dans le financement des établissements, un rôle de contrôle afin de vérifier si les établissements suivent bien les programmes qu'ils annoncent.

Ainsi, l'enseignement deviendrait un lieu de créativité et d'adaptation en temps réel à la situation pédagogique du terrain, sachant qu'au niveau de l'Europe, on n'enseigne pas la même chose à Madrid et à Bruxelles. Les approches peuvent être variées et c'est au gouvernement à contrôler l'efficacité des écoles et à susciter des convergences au niveau national et européen.

9) Coopération au développement

Vivant doute de l'efficacité de la coopération au développement telle qu'elle est appliquée aujourd'hui. Vivant est adversaire d'une aide « réglementée » parce qu'elle peut être source de corruption et de concurrence déloyale. Lorsque des prestations occidentales (biens ou services) sont fournies parce qu'elles ne sont pas disponibles sur place, il faudrait que ces fournitures se fassent à l'issue d'une adjudication publique sur le plan européen, ouvertes aux entreprises européennes et non-européennes qui présentent des garanties financières suffisantes pour mener l'opération à bonne fin.

Selon Vivant, des formes plus efficaces de coopération au développement seraient:

- l'élargissement des possibilités commerciales, de façon à ce que le pays crée son propre instrument de prospérité;
- l'assistance sur le plan d'une gestion adéquate avec, sur place par exemple, des partenaires qui bénéficient de la confiance de la population locale pour l'exécution de projets de développement;
- le soutien des initiatives qui fournissent des capitaux à petite échelle sous forme de prêts à la population locale (micro-crédit).

De plus, il faut :

- veiller à ce que des investissements étrangers ne favorisent pas d'inégalités dans le développement.
- n'accepter comme candidat au développement que des pays dont la puissance militaire est réduite au maximum, de façon à ce que la démocratie puisse s'y installer et s'y stabiliser, sans mettre sa souveraineté en danger.
- organiser des expériences avec un équivalent de revenu de base au niveau de subsistance, dans des petites communautés isolées.

La distribution ponctuelle (chaque mois) d'un revenu de base dans le Tiers Monde n'est pas évident. De concert avec un groupe d'étude d'Afrique du Sud, le groupe d'études Tiers Monde de Vivant préconise le paiement électronique du revenu de base et en général une stratégie de paiements électroniques.

Vivant soutient aussi le mouvement favorable à l'effacement des dettes publiques des pays du Tiers Monde. La plupart de ces dettes ont été engagées par des régimes autoritaires. Les banques accordaient les crédits sans bien examiner les risques. En général, la population de ces pays n'avait pas la possibilité de participer à la prise de décision et ne bénéficiait pas de ces crédits accordés par les banques. Il n'est donc pas équitable que le niveau de vie de ces populations doive baisser pour rembourser les dettes.

Vivant est aussi d'avis que l'instauration d'un revenu de base dans les pays du Tiers Monde peut être la meilleure façon de dépenser le budget consacré à la coopération au développement. Il est possible de donner un revenu de base 50 Euro-cents par jour à tous les adultes Rwandais avec seulement 0,3

% de notre PNB. Au Rwanda, ce montant permet de survivre, les produits de base étant moins chers dans ce pays. De ce fait, on crée un marché local, puisque le pouvoir d'achat est augmenté. Le revenu de base procure aux individus, qui le reçoivent, une plus grande autonomie et un espace pour leurs propres initiatives. Une classe moyenne se développera. L'on peut envisager que les produits importés dans ces pays soient fortement taxés car ils sont, la plupart du temps, achetés par des personnes aisées. Cela permettrait de financer, à terme, d'autofinancer le revenu de base de la population.

A Sao Paulo (17 millions d'habitants) – Brésil), Martha Suplicy, maire de cette ville depuis janvier 2001, installe le revenu de base depuis juin 2001 pour les petits salaires et les personnes sans revenu. Cette distribution s'accompagne d'une aide sociale pour une éducation à la gestion et une protection contre les vols.

Son ex-mari, Eduardo Matarazzo Suplicy, sénateur fédéral de l'état de Sao Paulo pour le parti travailliste, a déclaré : « Le revenu de base est une arme efficace contre la non-liberté économique qui pousse les gens à accepter des conditions de travail mi-esclavagistes ou qui les pousse à aller chercher un revenu dans des régions inamicales. C'est un moyen efficace dans la lutte contre le crime organisé (commerce illégal des drogues, traite des hommes) et qui brise le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme. »

10) Vivant et la politique énergétique

Le 21^{ème} siècle sera par nécessité le siècle de la transition des énergies et des matières premières fossiles vers les matières premières et les énergies solaires et donc renouvelables.

Devant le changement dramatique du climat mondial déjà en cours actuellement et qui, selon les Nations Unies (International Panel on Climate Change) est dû principalement aux émissions à effet de serre des activités humaines c-à-d la combustion des ressources énergétiques fossiles, des initiatives privées et volontaires ne pourront pas sauvegarder le climat mondial suffisamment tôt. C'est la raison pour laquelle des dispositions légales adéquates devront être prises, à l'exemple de quelques pays voisins :

- 1 . Le remboursement profitable (au même titre qu'un placement financier bancaire) par kWh de l'énergie électrique produite par des particuliers à partir de sources renouvelables et alimentée dans le réseau (éoliennes, photovoltaïque, biomasse)
 2. La libération fiscale des carburants biologiques, à savoir l'alcool et l'huile végétale de préférence utilisée sous sa forme naturelle
 3. La suppression progressive de l'exemption fiscale du carburant pour navires et pour avions
 4. La promotion de la co-génération de préférence sur base de carburants biologiques (bois, huile végétale, biogaz)
- La promotion de l'architecture solaire et de la réhabilitation énergétique des maisons et bâtiments

6 ^e étape : Financement alternatif au niveau européen	16
7 ^e étape : Abolition de toute taxe sur les services	17
8 ^e étape : Introduction du revenu de base dans les pays en voie de développement.	18
Troisième partie : Les diverses taxes et impôts dans le Système Vivant	18
1. La taxe sur la consommation	18
2. L'impôt sur le revenu	19
3. L'impôt sur le patrimoine (fortune)	19
4. La taxe sur les transactions financières (inspirée de la taxe Tobin)... ..	19
5. La participation au financement du revenu de base	20
6. L'impôt sur les sociétés	20
7. Autres mesures (les contrôles)	20
Quatrième partie : Le Budget de l'Etat	22
Cinquième partie : Conséquences du modèle Vivant pour certains groupes déterminés.....	23
1) Chômeurs	23
2) Fonctionnaires	23
3) Employés et travailleurs du secteur privé	24
4) Jeunes étudiants	25
5) Indépendants et professions libérales	25
6) Travailleurs plus âgés	26
7) Parents au foyer	26
8) Le membre du couple	26
9) Immigrés	27
10) Seniors	27
11) Personnes Handicapées et moins valides.....	28
12) Artistes	28
13) Entreprises	29
Sixième partie : Les implications du programme de Vivant.....	29
Septième partie : Où se situe Vivant par rapport aux autres partis politiques.....	31
Huitième partie : Vivant et d'autres thèmes de la société	32
1) Politique extérieure en Europe	32
2) Soins de santé	32
a) La revalorisation de la médecine générale	32
b) La promotion de la médecine préventive.....	32
c) La gestion plus efficace des soins de santé	33
d) L'instauration d'enveloppes ou de budgets limités	33
e) La simplification des remboursements	33
f) La mise en route plus rapide des nouvelles thérapies et médicaments nécessaires.....	33-
3) Démocratie directe	33
4) Instances publiques efficaces	34
5) Justice	35

6) Environnement	36	
7) Aménagement du territoire	37	
8) Enseignement	37	
9) Coopération au développement	38	
10) Vivant et la politique énergétique.....	39	
Table des matières :.....		40